DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 38
Votants : 72 (dont 34 procurations)

N°19

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 15 DEC. 2020

Publiée ou notifiée le : 15 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.
Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

...

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°17 du 24 septembre 2020 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis consultatif du comité technique du 30 novembre 2020 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n°5 le 23 novembre 2020,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A – Les emplois permanents

Créations liées aux commissions administratives paritaires :

A compter du 15 décembre 2020, il est proposé de procéder aux créations suivantes :

- un emploi d'attaché principal à temps complet,

- deux emplois d'ingénieur principal à temps complet,

- un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet,

- un emploi d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,

- un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,

- un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,

- un emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet,

- un emploi de technicien à temps complet,

- six emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,

- quatre emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet,

- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires,

- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,

- deux emplois d'agent social principal de 2ème classe à temps complet,

- deux emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet,

Suppressions liées aux commissions administratives paritaires :

A compter du 15 décembre 2020, il est proposé de procéder aux suppressions suivantes :

- un emploi d'attaché à temps complet,

- un emploi d'ingénieur à temps complet,

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet,

- un emploi d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe à temps complet,

- un emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet,

- deux emplois d'adjoint administratif à temps complet,

- trois emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

- deux emplois d'agent social à temps complet,

- quatre emplois d'adjoint technique dont trois à temps complet et un à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

- deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet,

- un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet.

Evolutions liées au cadre statutaire et/ou organisationnel de fonctionnement des différentes structures communautaires :

Il est proposé de créer les emplois suivants à compter du 1er janvier 2021 :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22 h 30 hebdomadaires au restaurant universitaire,

- un emploi de technicien à temps complet pour assurer les fonctions d'agent AFIS à l'aéroport,

- deux emplois de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet chargés l'un de la coordination budgétaire et comptable à la direction des finances et l'autre de l'instruction des autorisations du droit des sols,

- un emploi de rédacteur à temps complet pour assurer les fonctions de gestionnaire emplois et compétences à la direction mutualisée des ressources humaines.

Dans un même temps, il est proposé de supprimer :

- trois emplois d'adjoint technique à temps complet vacants

- deux emplois de technicien principal de 2ème classe à temps complet vacants.

B – Les emplois non permanents

Pour réaliser les projets portés par la communauté d'agglomération, il est proposé de créer les emplois non permanents suivants sur le fondement de l'article 3 et d'autoriser le Président à signer les contrats correspondants :

- un contrat de projet d'un an à temps complet à compter du 1er janvier 2021 rémunéré sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine pour l'archivage des dossiers des communes,
- trois contrats de projet de cinq ans à temps complet à compter du 1er janvier 2021 rémunéré sur le grade technicien territorial pour la mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, financés par l'agence nationale de l'habitat (ANAH),
- un contrat de projet de cinq ans à temps complet à compter du 1er janvier 2021 rémunéré sur le grade rédacteur territorial pour le suivi administratif et financier des opérations programmées d'amélioration de l'habitat financé par l'agence nationale de l'habitat (ANAH),
- un contrat de projet d'un an à temps complet à compter 1er janvier 2021 sur le grade de technicien territorial pour l'animation de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE),
- un contrat de projet à temps complet à compter 1er février 2021 sur le grade de technicien territorial principal de 2ème classe pour l'animation du contrat territorial milieux aquatiques en vigueur jusqu'au 26 juillet 2025,
- un contrat de projet de deux ans à temps complet à compter 1er mars 2021 sur le grade de technicien principal de 1ère classe pour l'animation du FabLab.

Dans un même temps, il est proposé de supprimer les emplois non permanents suivants:

- un contrat de projet à temps complet ouvert à compter 1er novembre 2020 sur le grade de technicien territorial principal de 2ème classe pour l'animation du contrat territorial milieux aquatiques jusqu'au 26 juillet 2022,
- cinq emplois de contractuels à temps complet rémunérés sur le grade de technicien territorial,
- un emploi de contractuel à temps complet rémunéré sur le grade de rédacteur territorial,
- un emploi de contractuel à temps complet rémunéré sur le grade d'attaché territorial,

Par ailleurs, pour corriger une erreur matérielle survenue dans la rédaction de la délibération n° 17 du 24 septembre 2020, il est proposé de préciser la nature d'un emploi non permanent créé sur le fondement de l'article 3 :

- le contrat de projet créé à temps complet, à compter du 12 octobre 2020 jusqu'au 26 juillet 2022, rémunéré sur le grade de technicien territorial concerne la mission de technicien rivière GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 15 décembre 2020 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités,
- d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents et non permanents précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 3 décembre 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

ANNEXE DELIBERATION DU 3 DECEMBRE 2020

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 DECEMBRE 2020

EMPLOIS PERMANENTS						
AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES (3-2)	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DELIB DU 24/09/2020)	VARIATION DELIB DU 03/12/2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services	A	1		1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	4		4	2	
Directeur Adjoint des Services Techniques	A	1		1	0	
TOTAL FONCTIONNEL		**6**	**0**	**6**	**3**	
1 - SECTEUR ADMINISTRATIF						
Administrateur	A	1		1	0	
Directeur	A	2		2	1	
Attaché Principal	A	11	1	12	9	
Attaché	A	15	-1	14	11	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	11	3	14	12	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7	1	8	6	
Rédacteur	B	18	1	19	18	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	30	6	36	32	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	33	-3	30	30	
Adjoint Administratif	C	26	-2	24	19	
TOTAL ADMINISTRATIF(1)		**154**	**6**	**160**	**138**	
2 - SECTEUR TECHNIQUE						
Ingénieur en Chef hors classe	A	1		1	1	
Ingénieur en Chef	A	1		1	1	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur Principal	A	5	2	7	7	
Ingénieur	A	4	-1	3	3	
Technicien Principal 1ère classe	B	14	1	15	14	
Technicien Principal 2ème classe	B	8	-3	5	5	
Technicien	B	6	2	8	7	
Agent de Maîtrise Principal	C	10	4	14	13	
Agent de Maîtrise	C	13		13	11	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	20		20	19	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	29	1	30	30	1
Adjoint Technique	C	59	-6	53	46	7
TOTAL TECHNIQUE (2)		**171**	**0**	**171**	**157**	**8**
3 - SECTEUR SOCIAL						
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	4	1	5	5	
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	A	3	-1	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	A	1		1	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ere classe	C	2		2	2	
Agent social principal de 2ème classe	C	7	2	9	9	
Agent Social	C	7	-2	5	3	
TOTAL SOCIAL (3)		**24**	**0**	**24**	**22**	

4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL						
Puéricultrice hors classe	A	1		1	1	
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	1	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	7	2	9	8	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	C	6	-1	5	4	
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		**15**	**1**	**16**	**14**	
5 - SECTEUR SPORTIF						
Conseiller APS	A	1		1	1	
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	7		7	7	
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	2		2	1	
Educateur APS	B	8		8	6	
Operateur des APS	C	1		1	0	
TOTAL SPORTIF(5)		**19**	**0**	**19**	**15**	
6 - SECTEUR ANIMATION						
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1		1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	7	2	9	9	
Adjoint d'Animation	C	5	-2	3	3	
TOTAL ANIMATION (6)		**16**	**0**	**16**	**16**	
7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	6	1	7	7	
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	6	-1	5	5	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	21		21	19	5
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	13		13	13	7
Assistant Enseignement Artistique	B	9		9	8	5
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)		**55**	**0**	**55**	**52**	**17**
8 - SECTEUR CULTUREL						
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	1		1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	3		3	3	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2		2	2	1
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	
TOTAL CULTUREL (8)		**9**	**0**	**9**	**8**	**1**
TOTAL AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES (3-2)		***469***	***7***	***476***	***425***	***26***

AGENTS CONTRACTUELS (3-3-1 ; 3-3-2 ; 3-4-2 ; 3-5)	**CATEGORIE**	**EMPLOIS BUDGETAIRES (DELIB DU 24/09/2020)**	**VARIATION DELIB DU 03/12/2020**	**EFFECTIFS**		
				BUDGETAIRES	**POURVUS**	**Dont : TEMPS NON COMPLET**
CONTRACTUEL ADM	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (pôle aquatique)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (mission PCAET)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (drh adjoint)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL ADM (organisation et developpement rh)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (prévention RH)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (responsable pôle activité pleine nature)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	A	2		2	2	
CONTRACTUEL CULT (Bibliothécaire)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL SOC (directeur multi-accueil)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (Aménagement)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL TECH (FabLab)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM	B	3		3	3	
CONTRACTUEL ADM (attaché commercial aux sports)	B	2		2	2	
CONTRACTUEL ADM (com sports et relations partenariales)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (eau potable)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	B	2		2	2	
CONTRACTUEL TECH	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH	C	2		2	2	1
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	C	2		2	2	
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS (3-3-1 ; 3-3-2 ; 3-4-2 ; 3-5)		***27***	***0***	***27***	***25***	***1***
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		**496**	**7**	**503**	**450**	**27**

EMPLOIS NON PERMANENTS						
EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DELIB DU 24/09/2020)	VARIATION DELIB DU 03/12/2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3	0	
ATTACHE (chargé de mission terre de jeux)	A	1	-1	0	0	
TECHNICIEN (technicien rivière gemapi)	B	1	-1	0	0	
CONTRACTUEL TECH (PTRE)	B	1	-1	0	0	
CONTRACTUEL ADM (OPAH/MHE)	B	2	-1	1	0	
CONTRACTUEL TECH (OPAH)	B	4	-3	1	0	
CONTRATS DE PROJET						
Attaché	A	2		2	2	
Rédacteur	B	0	2	2	2	
Technicien principal de 1ère classe	B	0	1	1	0	
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1	0	
Technicien	B	2	4	6	5	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		1	1	1
ASSISTANTES MATERNELLES	C	6		6	6	
MONITEUR ETUDIANT	C	2		2	2	
REMPLACANT TEMPORAIRE (art 3-1)		9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art 3-1a)		9		9	9	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art 3-2a)		131		131	0	
APPRENTISSAGE	C	7		7	7	
MEDECIN VACATAIRES		2		2	2	
PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1		1	0	
POLE LARDY VACATAIRE		6		6	0	
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		**191**	**0**	**191**	**45**	**1**
TOTAL GENERAL		**687**	**7**	**694**	**495**	**28**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 19 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2020

Objet de l'acte : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2020

Numéro de l'acte : 03DEC2020_19

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020_19-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 19.pdf (99_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020_19-DE-1-1_1.pdf)